



Élection à la commission paritaire des personnels contractuels (CCP)

La Commission Consultative Paritaire (CCP) des personnels contractuels va être renouvelée le 4 décembre prochain. Avant cette date, chacun-e d'entre vous est appelé-e à élire ses représentant-es à cette instance, désigné-es pour une période de quatre ans.

La CCP, c'est quoi ?

C'est une commission qui **statue sur les questions d'ordre individuel concernant les contractuel-les**. Chaque décision rendue est soumise au vote des membres de la commission (cinq membres de l'administration et cinq représentant-es du personnel élu-es). **Ses élu-es représentent l'ensemble des contractuel-les, quelle que soit leur catégorie.**

Quelles sont ses attributions ?

Entretien d'évaluation professionnelle :

Vous pouvez saisir la CCP pour demander un recours lorsque vous êtes en désaccord avec votre entretien professionnel.

C'est d'autant plus important que l'administration se base sur cette évaluation pour décider de votre **renouvellement de contrat**. L'évaluation peut aussi servir de base au réexamen de votre **rémunération** (elle doit avoir lieu au moins tous les trois ans).

Sanctions disciplinaires :

Le champ de compétence de la commission consultative paritaire comprend obligatoirement les sanctions disciplinaires que sont la mise à pied et le licenciement. Vous pouvez aussi demander qu'elle se réunisse pour des sanctions moins graves telles que le blâme ou l'avertissement.

Formation, congés et autorisations d'absence :

La Commission Consultative Paritaire est également appelée à se prononcer sur les refus de congés si vous en faites la demande. Attention, il ne s'agit pas des congés annuels mais des congés pour convenance personnelle (dites « dispo »), des congés pour formation, congés pour création d'entreprise, congés pour formation syndicale... Si votre service refuse une autorisation d'absence pour une préparation de concours ou une action de formation vous pouvez également faire appel à cette commission pour obtenir un nouvel arbitrage.

POUR SUIVRE L'ACTION REVENDICATIVE

CE QUE SUD A DÉJÀ GAGNÉ

→ Lors du comité technique du 19 septembre 2014, SUD a obtenu l'examen d'**un bilan annuel des entrées et sorties** des personnels contractuels de notre établissement, ainsi qu'un point sur les **non-renouvellements de contrat et de leurs motifs**. Cette revendication portée depuis des années a enfin abouti ; elle permettra désormais à vos représentant-es de contrôler la situation réelle de l'emploi contractuel au musée du Louvre et de s'assurer de la fin des licenciements disciplinaires déguisés.

→ **Grille indiciaire : enfin le même système pour tous et toutes !** En 2013, SUD Culture Solidaires a obtenu la constitution d'une grille de rémunération pour l'ensemble des contractuel-les de l'établissement recruté-es sur des besoins permanents. Cette grille de référence permet de généraliser le principe d'une augmentation périodique des rémunérations dont les 230 "vacataires permanents" de la *Direction de l'accueil du public et de la surveillance* étaient jusqu'à présent exclus.

→ **À travail égal, salaire égal.** Pour les mêmes 230 agents, la rémunération est désormais équivalente à celle des titulaires pour le même travail (traitement + primes : IAT, sujétion, résidence), et ce dans les conditions actées au comité technique du 11 juin 2013 et au conseil d'administration du 21 juin 2013.

→ **A travail fait, salaire dû !** En 2012, SUD a levé le lièvre des heures non payées aux contractuel-les à temps incomplet (pour certain-es, c'est l'équivalent d'un mois de salaire par an qui n'était pas rémunéré). Nous avons obtenu le remboursement de ces heures au maximum de ce que permettait la loi, ainsi qu'une récupération des heures excédentaires pour les agents les plus anciens.

Dans le cadre de ces négociations, SUD a également obtenu le maintien d'une quotité horaire permettant à tou-tes les contractuel-les du Louvre de bénéficier de la sécurité sociale.



CE POUR QUOI SUD SE BATTRA

La décision de SUD Culture Solidaires de participer à cette élection s'inscrit pleinement dans les priorités de notre action syndicale : **la lutte pour la résorption de la précarité.**

Nous voulons poursuivre le travail entrepris depuis des années aux côtés des contractuel-les et faire aboutir les revendications que nous avons élaborées ensemble.

Pour exemple :

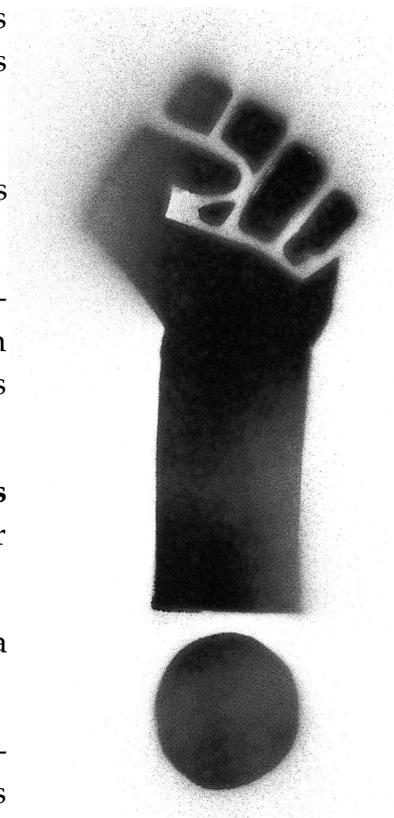
- la **fin du chantage au renouvellement** de contrat, sous couvert notamment de réorganisation de service ;

- un **traitement équitable** entre titulaires et contractuel-les, qu'il s'agisse de l'action sociale, de la formation professionnelle, des sanctions disciplinaires, des réorganisations ;

- un **volet interne lors des recrutements directs** permettant aux agents travaillant déjà au Louvre de faire valoir leur ancienneté et leur expérience ;

- des **CDI** dès l'embauche pour les contractuel-les à temps incomplet ;

- des **CDD de 10 mois consécutifs** pour les contractuel-les recruté-es sur des besoins occasionnels, et à tout le moins une planification sur 12 mois des périodes durant lesquelles ils/elles seront embauché-es par le Louvre.



NOS ENGAGEMENTS

SUD Culture Solidaires ne laissera pas la CCP fonctionner à minima, nous nous saisisons de toutes les occasions afin de faire progresser les droits des contractuel-les.

Dans cette commission, nous continuerons donc d'exiger de l'administration une véritable transparence dans la gestion de la situation des contractuel-les.

Il ne s'agit pas simplement d'appliquer les dispositions figurant actuellement dans les contrats. Il s'agit d'intervenir également sur l'évolution de la situation des contractuel-les et sur les modalités de gestion de leurs carrières.

Les élu-es SUD Culture Solidaires feront tout pour que cette CCP, avec des représentant-es offensifs/ves s'appuyant sur une mobilisation la plus large possible, devienne un outil pour améliorer la défense de toutes et tous.

Par cette profession de foi, les candidat-es SUD Culture Solidaires s'engagent à défendre tous les agents contractuels sur la base de critères identiques et objectifs.

LES PRINCIPES DÉFENDUS PAR LES CANDIDAT-ES DE LA LISTE SUD CULTURE

- **Poursuivre la lutte pour le maintien de nos emplois.**
- **Défendre tous les agents**, sans clientélisme syndical, sans compromission avec l'administration.
- **Être le plus disponible possible** auprès de tout agent qui demande un conseil, une aide dans la constitution/argumentation/compréhension d'un dossier concernant sa carrière.
- **Être transparent** par une diffusion de l'information aux personnels concernés.

Voter , c'est déjà résister !

Voter pour élire vos représentant-es à la CCP, c'est déjà résister aux politiques d'austérité prétendues incontournables, qui voudraient que les garanties collectives entourant les carrières et les emplois des salarié-es, tant du public que du privé, disparaissent. SUD Culture conteste au quotidien le modèle de travail qu'on nous impose, qui laisse l'individu seul face à son patron, à sa hiérarchie et à son administration.

Et voter , c'est déjà revendiquer !

Voter pour les candidat-es SUD Culture, c'est se reconnaître dans les revendications dont ils et elles sont porteurs/euses. C'est aussi leur confier le mandat de défendre au mieux les intérêts de chaque agent.

Nos candidat-es éligibles sont déterminé-es à s'engager et à déployer toute l'énergie ainsi que la disponibilité indispensables pour représenter au mieux leurs collègues.

Liste présentée par SUD Culture Solidaires :

Ananda DICALE
Léone GERBER
Aminata DIARRA

Thierry HURBAULT
Clément LANGLOIS
Julien DUNOYER

Déléguées de liste : Elise MULLER, Bibata OUEDRAOGO

